

# LE CHOLONGEARD

N°18 - Janvier 2019

## RÉZO POUCE

Depuis le 12 décembre, le premier réseau d'auto-stop organisé en France, Rézo Pouce, s'est implanté en Matheysine.

Il propose un système unique d'auto-stop organisé, pour que l'usager puisse se déplacer d'un territoire à un autre avec de la lisibilité et de la cohérence.

En Matheysine, deux axes ont été sélectionnés pour développer cette pratique : la RN 85 (entre la Mure et Vizille) et la RD 529 (entre la Mure et Champs sur Drac). Sur ces axes, le potentiel de déplacement pendulaire (domicile-travail) est adapté au développement de ces mobilités alternatives. Les axes pourront évoluer et prendre en compte de nouvelles communes. C'est un réseau encadré et sécurisé d'utilisateurs qui fonctionne comme suit :



Chaque personne, qu'il soit conducteur ou passager s'inscrit gratuitement, soit sur le site internet [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr), soit directement auprès de la Maison du Département à La Mure, à la Communauté de Communes (au siège à Susville, à la Direction Matheysine Développement ZA des marais la Mure),

La personne s'engage alors en signant une charte de bonne conduite et fournit une pièce d'identité. Elle reçoit en échange l'ensemble du kit mobilité (fiche, mode d'emploi...).

## CHOLONGE

Au détour d'un chemin  
Du haut de l'Ederan,  
Il vous apparaîtra

Si petit, si fragile  
Tout de calme vêtu  
Et l'on croirait l'asile  
Que l'on n'espérait plus.

Dans sa combe profonde  
Ses maisons sont blotties,  
comme retirées du monde  
ou laissées à l'oubli.

Ne vous y trompez pas !  
Approchez-vous un peu,  
Vous sentirez en bas  
un air tumultueux.



Les maisons trop serrées  
En rang comme une armée,  
Faisant dos à la bise,  
elles semblent soumises.

Ce vent du Bout du Monde  
qui virevolte et gronde,  
ce vent qui tout transit  
Leur lance un fier défi.

Tournées vers le soleil,  
Le clocher pour bannière,  
Tous sens en éveil,  
Elles partent à la guerre.

Dans ce pays, les gens  
Ont pour force la terre,  
Mémoire et sentiments  
De siècles de misère.

L'aigle qui se déploie au-dessus de leur tête,  
Symbole d'un passé riche de ses conquêtes,  
Leur enseigne grandeur, courage et vigilance  
Et allie pour survivre force et intelligence

Catherine Janiak



Ensuite, rien de plus simple :

Passager : Je me rends à l'un des arrêts identifiés avec un panneau aux couleurs de Rézo Pouce mentionnant la destination choisie

Liste des points relais :

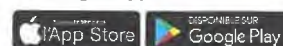
- Maison du Département La Mure
- Médiathèque La Mure
- Communauté des Communes de la Matheysine au Villaret à Susville
- Bibliothèque de Susville
- Matheysine Développement (ZI les Marais)
- Mairie de La Motte d'Aveillans
- Bibliothèque de la Motte d'Aveillans
- Mairie de Laffrey

Pouce permet aux automobilistes de limiter l'autosolisme (c'est le fait de rouler tout seul) en partageant les trajets quotidiens avec des utilisateurs. Seule condition pour bénéficier de cette économie de partage : s'inscrire.

Plus de renseignements sur [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr).



Téléchargez l'appli :



## LE MOT DE L'ÉQUIPE

2018 se termine dans un vaste mouvement de revendications, où l'on a pu voir nombre de français exprimer leur désarroi et demander plus de solidarité et de justice sociale.

Ce mouvement des « gilets jaunes » s'est invité au dernier conseil communautaire de la Matheysine, lors du débat sur la prise de compétence « petite enfance » par la CCM. On a pu entendre alors un conseiller dire : « Si on fait ça, au lieu d'avoir les gilets jaunes au rond point on les aura à la porte. ». Un autre parlait de solidarité intercommunale.

En effet, si cette compétence a été adoptée, l'assemblée ne s'est en revanche pas accordée sur le moyen de financer celle-ci. On ne peut que se féliciter de cette prise de compétence, dont l'enjeu intercommunal semble évident, et regretter que le moyen de l'assumer n'ait pas encore été trouvé.

Mais en ces temps où la France est en quête de justice sociale et de solidarité, la communauté de communes ne doit pas limiter son désir d'entraide intercommunale uniquement à la petite enfance, et en profiter pour traiter le problème des attributions de compensation dans leur globalité, comme le demande la commune de Cholongé depuis la création de la CCM.

Notre communauté de communes pourra alors avoir les moyens d'une politique ambitieuse, solidaire et équitable sur l'ensemble de son territoire.

En cette période de vœux, souhaitons que celui-ci ne soit pas utopique et voit le jour en 2019.

L'équipe municipale

**Vœux** : Le maire et l'équipe municipale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019 et vous invitent le dimanche 27 janvier, à 11h00, à la salle festive, pour la traditionnelle cérémonie des vœux.



## LA VIE DU VILLAGE EN 2018

Chœur des Ecrins  
Le 12 août



En coulisse par la Cie Imp'Acte  
le 6 octobre



Verticale du Grand Serre  
le 30 septembre



Halloween  
Le 3 novembre



11 novembre



Fête de Noël  
Le 15 décembre

# TRAVAUX 2018

Le beau temps aidant, le 2<sup>e</sup> semestre a été propice pour engager de nombreux travaux sur la commune. Ces réalisations importantes, en quantité et en qualité pour une petite commune comme la nôtre, sont rendus possibles grâce au bénévolat et à l'investissement de maints cholongeards (agents, habitants, élus). Le conseil municipal opte pour de nombreux projets en sachant qu'il faudra "remonter les manches et mouiller la chemise" pour les faire aboutir. Sans ce volontarisme nous ne pourrions réaliser nombre de ces travaux. C'est une spécificité de CHOLONGE dont nous pouvons être fier, car il contribue à son agrément. Voici un aperçu, non exhaustif, des travaux réalisés ou engagés.



**P**lace de la Coirelle : L'aménagement de la place de La Coirelle a débuté : un parking a été créé, un groupe de bénévoles a réalisé un cheminement et une plate-forme en pavés, qui accueillera table et bancs, et commencé un aménagement paysager. Des containers de tri ont été installés.

**G**oudronnage des voies : rue de la Mairie, chemin de la Clapelle et chemin des Freysses. Des subventions départementales ont permis la réfection de ces 3 voies très endommagées. Nous espérons que l'octroi des subsides départementaux nous permettra de poursuivre ces travaux et la réfection d'autres voies.

**C**haudière des bâtiments communaux : Les 2 bâtiments se voient dotés d'une nouvelle chaudière à granulés beaucoup plus économique que les vieux convecteurs électriques en place et qui offre un confort d'utilisation sans commune mesure.



**N**ettoyage du monument aux morts : En cette année du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918, nous avons souhaité rafraîchir le monument aux morts. Après un nettoyage de la pierre, notre employé communal a remis en état et peint toutes les ferrures de l'édifice.

**R**éfection de plusieurs renvois d'eau au départ du chemin des Chazots : Les renvois d'eau de ce chemin détériorés par le passage d'engins, ont dû être remis en état de manière pérenne. Quelques mètres cubes de béton ont été coulés.



**L**ogement de la Mairie : Nous profitons de l'hiver et des jours où le temps ne permet pas de travaux extérieurs pour remettre totalement en état le logement communal situé dans le bâtiment de la Mairie. Notre employé communal réalise un excellent travail, aidé bénévolement quand le besoin se fait sentir par les élus.



**P**hotovoltaïque du chalet de l'alpage : Des panneaux photovoltaïques ont été installés, permettant d'éclairer le chalet au sommet du Grand Serre et d'améliorer le confort du berger lors des estives. Cette installation a été grandement subventionnée.

**R**éparation de l'abribus des Josserands et de la porte du local, place de l'église, vandalisés dans la nuit du 14 au 15 juillet : L'abribus des Josserands a été remplacé par l'abri, remis en état par Jean-Pierre, qui était abandonné au village. Une meilleure couverture devrait être posée sur le toit prochainement. Notre employé, très polyvalent, a également remplacé la porte du local technique. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.



**M**ise en place de 2 abribus route de la Bergogne : A la demande des riverains, 2 abris ont été posés route de la Bergogne pour nos enfants qui attendent le bus pour se rendre à l'école.

**R**emplacement du tuyau d'eau entre les captages Ruelle et Claudi. Afin de récupérer encore un peu d'eau pour alimenter notre village, 250 m de tuyau ont été posés entre l'ancien captage abandonné et celui qui fournit le bourg en eau.

Merci à tous ceux qui permettent à ces projets de voir le jour.

## RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la date limite de dépôt de demande d'inscription fixée au 31 décembre est supprimée.

En vertu de l'article L17 du code électoral, pour participer à un scrutin, un électeur doit avoir déposé sa demande d'inscription au plus tard le sixième vendredi avant un scrutin, sauf dérogations prévues par l'article L30 du code électoral (mobilité professionnelle, acquisition ou recouvrement du droit de vote après la date limite d'inscription).

Les demandes d'inscription sont déposées par les électeurs, et instruites tout au long de l'année. La décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire, contrôlée par une commission a posteriori. Le répertoire électoral unique (REU) est mis à jour en continu.

- Par ailleurs, l'Insee met à jour le REU à partir des informations qu'il reçoit d'autres administrations :

- il procède à l'inscription d'office des jeunes qui vont atteindre leur majorité et des personnes majeures qui viennent d'acquies la nationalité française ;
- il procède à la radiation des personnes décédées, privées de

droit de vote ou qui ont perdu la nationalité française ;

il prend en compte les décisions de justice relatives aux inscriptions ou aux radiations sur les listes électorales

Une commission de contrôle est mise en place. Elle est composée d'un délégué du tribunal de grande instance, d'un délégué de l'administration et d'un Conseiller municipal.

Elle s'assure avant chaque scrutin de la régularité de la liste électorale. Elle peut, au plus tard le 21<sup>e</sup> jour avant le scrutin, réformer les décisions du maire, procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur. La liste électorale ainsi constituée est rendue publique le lendemain de la réunion de la commission.

En cas d'absence de scrutin, la liste électorale est examinée et rendue publique en fin d'année civile.



## VERTICALE DU GRAND SERRE

Au fil des ans, Cholongé et la Verticale du Grand Serre s'imposent comme un site majeur du kilomètre vertical.



Lors de la dernière édition la VGS est devenue un des deux sites de référence mondiale :

- record du monde féminin établi par Axelle Mollaret en 34'36"
- record de l'épreuve et 3<sup>ème</sup> meilleure performance mondiale chez les hommes réalisé par Rémi Bonnet en 30'13"

Gageons que l'épreuve 2019 confirmera l'importance de cette manifestation tant sportive au niveau international que festive au niveau local.

## TRI SÉLECTIF EN MATHEYSINE!

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, **tous les emballages se trient !**

ET À QUOI ÇA SERT QUE JE PAIE DES IMPÔTS SI JE DOIS TRIER LES DÉCHETS MOI-MÊME?

Y EN A QUI SONT PAS RECYCLABLES ICI!



La Communauté de Communes de la Matheysine fait partie des premières à participer au projet piloté par CITEO. Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. Nos proches qui habitent dans des communes voisines ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux, **la Matheysine est en avance sur le reste de la France.**

Les nouvelles consignes de tri dans la Communauté de communes remplacent les consignes nationales notamment celles présentes sur les emballages.

C'est un emballage ? Déposez-le dans le conteneur ou la colonne aérienne de tri **jaune** ! Inutile de le laver, il suffit de bien le vider et de déposer votre emballage en vrac (pas dans un sac).

Un doute ... découvrez le Guide de tri en ligne sur le site [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

Pour vous aider :

Dans le conteneur de tri **jaune** : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception !

Dans le conteneur à verre **vert** : emballages en verre.

Dans le conteneur à papiers **bleu** : Tous les papiers.

Désormais, plus de doute : **en Matheysine, tous les emballages se trient !**

## EN BREF

**Z**éro pesticide : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi Labbé interdit l'achat, l'utilisation et le stockage des pesticides chimiques pour jardiner ou désherber (herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés).

Cette réglementation a pour objectif de vous protéger et de préserver l'environnement.

Rapportez vite vos produits dans la déchetterie la plus proche qui se chargera de leur destruction. Retrouvez l'ensemble des conseils et des solutions alternatives pour jardiner sans pesticides chimiques sur le site [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)

Bidons, bouteilles, flacons, sprays et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, doivent être rapportés dans la déchetterie la plus proche, si possible dans leur emballage d'origine, qui se chargera ensuite de leur destruction.

Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.

## Sac repliable

Vous avez trouvé avec ce numéro du cholongeard, un sac shopping repliable qui pourra vous suivre partout. Il se glissera aisément dans votre poche et saura se faire apprécier lorsqu'arrivé à la caisse de votre supermarché favori, vous maudirez celui-ci d'avoir supprimé les sacs.



## ÉTAT CIVIL 2018

### Naissances :

- Enzo REBREYEND - 24/02/2018
- Camille BIZEC - 06/05/2018
- Tom GRESELIN - 20/06/2018
- Emilie ASSIER - 06/07/2018
- Alexis RUELLE - 26/08/2018 (made in Cholonge)
- Théa BONACCHI - 07/12/2018
- James GONTARD - 15/12/2018

### Mariages :

- Alexandre PERILLAT-BOTTONET et Rachel SANTULLI le 10/06/2018
- Benoit ALLIROL et Luisa CACERES RODRIGUEZ le 22/12/2018

### Décès :

- Roger CHOLET - 02/05/2018
- Jean Paul MOLLARD - 18/09/2018

### Nouveaux arrivants :

- Delphine et Mickaël CHAMBAZ
- Julie BREVILLE et Julien BRASSEUR
- Justine VALENDUC et Sébastien LOUF
- Aurélien et Mickaël CURIEN
- Emilie LOCQUENEUX et Loïc GRESELIN
- Céline PAPOINT
- Céline FAILLIE
- Stacy CLAERHOUT et Bruno GOUVEIA